



*LA HAUTEVILLE*

# Conseil municipal

## SÉANCE DU SAMEDI 24 OCTOBRE 2015

### Ont assisté à cette séance :

Monsieur le Maire .....COURTEAUD

Mesdames et Messieurs

les Conseillers municipaux.....BERLAND

.....CHEVAUSSET

.....FITOUSSI

.....JOUGLAIN

.....RETSIN-MICHEL

.....LELAIDIER

.....RAJAU

.....SZYMCZYK

### Absents excusés :

Monsieur l'Adjoint .....GLUCKMAN

Monsieur

Le Conseiller municipal .....DEL BOCA

# Délibérations

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé de l'avancement des travaux d'enfouissement ; le câblage des réseaux France Télécom devant commencer le 27 octobre prochain.

Monsieur FITOUSSI et Madame JOUGLAIN rendent compte au Conseil des opérations de réception des travaux d'assainissement qui, à ce jour, ont été effectués et donnent satisfaction.

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé du fait que le contrat rural est en attente de la communication des devis pour la remise en état de l'assainissement.

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé des activités péri-scolaires.

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé de l'avancement des travaux du P.L.U. et de la réunion avec les services de l'Etat qui aura lieu mercredi prochain.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la Convention de surveillance et d'interventions foncières avec la SAFER.

# Conseil municipal

## SÉANCE DU SAMEDI 28 NOVEMBRE 2015

### Ont assisté à cette séance :

Monsieur le Maire .....COURTEAUD

Monsieur l'Adjoint.....GLUCKMAN

Mesdames et Messieurs

les Conseillers municipaux.....BERLAND  
CHEVAUSSET  
DEL BOCA  
FITOUSSI  
JOUGLAIN  
LELAIDIER  
RAJAU  
RETSIN-MICHEL  
SZYMCZYK

# Délibérations

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la Convention tripartite entre le Département des Yvelines, la commune de La Hauteville et la société VITARIS.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu le Code des juridictions financières

Vu l'article 60 de la loi n°63-156 du 23 février 1963 modifié par l'article 90 de la loi de finances rectificative pour 2011 n°2011-1978 du 28 décembre 2011

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique

Vu le réquisitoire n°2015-0257 du 19/10/2015 à fin de jugement du compte 2012 de la commune de La Hauteville (Yvelines) sur arrêté de charge provisoire n°RQ-2015-036, adressé à Monsieur Jean-Claude MAGNE comptable de la commune du 01/01/2012 au 23/07/2012 et à Monsieur Pierre - Michel GOUX, comptable de la commune de La Hauteville du 24/07/2012 au 31/12/2012

Vu la Délibération du Conseil Municipal du 8 novembre 2014 adoptant les modalités de liquidation des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires de la commune de La Hauteville

Considérant qu'au cours de l'exercice 2012 Messieurs Magne et Goux ont respectivement procédé au paiement d'Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires au bénéfice de Mesdames BENAIS et AUBRY ( 893,70 Euros pour Monsieur Magne et 506,58 Euros pour Monsieur Goux)

Considérant qu'à la date de la mise en paiement, la commune n'avait pas adopté, par délibération, le principe du versement d'Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires à ses employés

Considérant qu'une délibération validant le principe a été adoptée le 8 novembre 2014 manifestant la volonté de la collectivité d'une part, d'autoriser le paiement d'IHTS à ses employés et d'autre part, à valider, après coup, les paiements effectués au cours de l'exercice 2012

Considérant que la commune a transmis mensuellement au comptable les éléments liquidatifs listant les heures supplémentaires effectuées par ces deux agents, celles-ci attestant de la volonté de la commune de rémunérer ces heures de travail effectif par des IHTS.

Considérant que la commune n'a subi aucun préjudice financier du fait du paiement de ces indemnités à ses salariées qui correspondent à un service fait consécutif à une demande de travail supplémentaire de la part de la municipalité

Le CONSEIL MUNICIPAL

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré

DECIDE:

Article 1:

Décide de l'absence de préjudice financier à l'occasion du versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires au profit de mesdames BENAIS et AUBRY sur l'exercice 2012.

Article 2:

De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

En raison des activités périscolaires mises en place, il doit être demandé au personnel salarié (Mesdames AUBRY, secrétaire de mairie, BENAIS, assistante maternelle, DECLEVE, agent garderie) d'effectuer des heures supplémentaires le mercredi et le vendredi.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à procéder au profit de ces trois salariés au règlement d'heures supplémentaires en fonction des besoins pour assurer les activités périscolaires.

# Informations

## NAISSANCE

Un petit **LOUIS** est arrivé le 18 novembre 2015 dans le foyer de Séverine PASQUIER et Laurent PADOVANI (8 chemin de la Mare à LA HAUTEVILLE)



Toutes nos félicitations aux heureux parents.

\*\*\*\*\*

## COLLECTE DES DÉCHETS



La dernière collecte des déchets verts pour 2015 aura lieu le **lundi 7 décembre**.

aura

**RAPPEL :** La collecte des ordures ménagères (conteneur vert et conteneur jaune) a toujours lieu le vendredi matin.

Les collectes des objets encombrants pour 2016 auront lieu les :

**17 mai et 23 novembre.**

\*\*\*\*\*

## LES ÉLECTIONS REGIONALES

Les élections régionales auront lieu **dimanche 6 et 13 décembre** prochain.

Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 20 heures.



\*\*\*\*\*

## RECENSEMENT MILITAIRE



Les garçons et les filles doivent obligatoirement se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.

Pour ce faire, il faut se présenter en Mairie muni d'une pièce d'identité.

Il vous sera remis une attestation qui vous sera demandée lors des inscriptions à différents examens : CPA, BEP, BAC, permis de conduire, conduite accompagnée...

\*\*\*\*\*

**LA COMMUNE DE LA HAUTEVILLE  
A L'HONNEUR...**



Julie CHASSAING, participant aux championnats de France d'Equitation 2015 a obtenu la médaille d'OR dans la discipline du CSO Championnat Poney 2 équipe junior.

Toutes nos félicitations à Julie.

\*\*\*\*\*

**DISCOURS du MAIRE  
du 11-novembre 2015**

*«En rappelant chaque année le souvenir du sacrifice de ceux qui ont donné leur vie lors de la guerre de 14/18, nous rendons hommage aussi à tous les combattants de toutes les guerres dans laquelle la France a été, est, se trouve aujourd'hui engagée.»*



*Défendre la France contre l'agresseur est un impératif de toujours qui n'a jamais souffert et ne souffrira jamais de la moindre hésitation.*

*Défendre dans le monde, chaque fois que cela est possible, les grands principes de Liberté, Egalité, Fraternité qui constituent la devise de la France est un idéal qui tend à devenir un devoir qui s'impose tant il est vrai que des effets collatéraux ne manqueraient pas et ne manqueront pas, tôt ou tard, d'atteindre notre pays.*

*A tous ceux qui sur le terrain expose leur vie pour accomplir ce devoir, nous leur devons un sentiment de reconnaissance car au-delà de la protection des autres, ils protègent la France qui se doit d'être vigilante et intransigeante sur ses valeurs.»*

\*\*\*\*\*

**P.L.U.  
Plan Local d'Urbanisme**

La Commission continue son travail sous la conduite du Cabinet  
**«En perspective Urbanisme et Aménagement».**

Une deuxième réunion publique (la première ayant eu lieu le 20 juin 2015) se tiendra dans la salle des fêtes dans le courant du mois de janvier 2016 à une date précise dont chacun sera informé.



\*\*\*\*\*

## VOEUX DU MAIRE 2016



Monsieur le Maire et le Conseil municipal échangeront leurs voeux avec les habitants de La Hauteville le **samedi 9 janvier 2016 à 18 heures** dans la salle des Fêtes.

\*\*\*\*\*

**L'équipe de la Bibliothèque des Trois Communes  
a le plaisir de vous convier à sa prochaine exposition :  
«L'EXPOSITION GOURMANDE»  
le dimanche 13 décembre prochain à 11 heures.**



Comme chaque année, vous pourrez déguster, partager voire acheter de nombreux délices d'ici et d'ailleurs.

\*\*\*\*\*

### *UN PEU D'HUMOUR !...*



Madame est couchée, monsieur,  
mais elle m'a laissé des instructions...

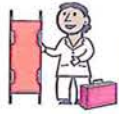


## Médecins généralistes sans rendez-vous : \*

Le centre de santé vous accueille :  
du lundi au vendredi 9h00-20h00 \*\*  
et  
le samedi de 9h00 à 13h30\*\*

Les médecins sont :

Dr BABLED  
Dr DESJARDINS  
Dr GALLOT  
Dr GERVAIS  
Dr ROUIDIERE  
Dr SALAMA



- \* Médecine Générale et petites chirurgies ou petites traumatologies.
- \*\* En fonction de l'affluence, les inscriptions peuvent être interrompues plus tôt

## Médecins généralistes avec rendez-vous :

Dr BABLED lundi et samedi matin  
Dr BAZIN lundi et mercredi matin



## Imagerie médicale :

Tél : 01.30.46.18.23

Radiologie, mammographie et échographie.  
Prise de rendez-vous du lundi au vendredi de 10h30 à 17h.

Dr THIS lundi  
Dr HOVASSE mardi  
Dr HAMAMOUCHE mercredi après-midi, jeudi, vendredi et samedi



ALCOOLOGIE TABACOLOGIE	Dr BERTRAND	Mardi Jeudi 1 samedi /2	Après-midi Matin Matin
ALLERGOLOGIE	Dr TAN-CERCAS	Lundi et mercredi	Après-midi
ANESTHESIE	Dr BOUGNET	Mardi	Après-midi
ANGIOLOGIE PHLEBOLOGIE	Dr ECALARD	Mardi (doppler uniquement) Jeudi	Matin Journée
CARDIOLOGIE	Dr BAGET	Mardi Mercredi Vendredi Samedi	Après-midi Journée Journée Matin
	Dr SALAMA	Lundi	Après-midi
CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE	Dr NTIDAM	Mardi	Après-midi
	Dr MERLO	Jeudi	Après-midi
DERMATO- LOGIE	Dr TROCHET- DAVY	Lundi, mercredi et vendredi Mardi	Journée Matin
ENDOCRINO- LOGIE	Dr BELAHBIB- MESSAOUDI	Vendredi	Matin
GASTRO- ENTEROLOGIE	Dr BAZZONI	Vendredi	Après-midi
GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE	Dr ABRAMOWICZ	Mardi	Journée
	Dr ROUIDIERE	1er mercredi du mois Samedi	Après-midi Matin

## MÉDECINS SPÉCIALISTES

Prise de rendez-vous par téléphone au  
01.30.46.18.00, du lundi au vendredi de 10h à 17h.

OPHTALMOLOGIE	Dr GOLDER	Mardi (uniquement les urgences) Mercredi	Matin Journée
	Dr GHANEM	Mardi Jeudi	Après-midi Journée
	Dr PASQUIER	1 lundi/ mois Vendredi	Matin Matin
ORL	Dr GOUDARD	Mardi	Après-midi
	Dr PAPIILLON	Jeudi	Après-midi
PLAIES ET ESCARRES	Infirmière	Jeudi	Après-midi
PNEUMOLOGIE	Dr POUJOL	Samedi	Matin
PSYCHIATRIE Prise de rendez- vous au 01.30.88.61.61	Dr ALBU- QUERQUE	1 mercredi / mois	Journée
RHUMATOLOGIE	Dr SADJI	Jeudi	Matin (1ère fois) Après-midi
UROLOGIE	Dr CAPPELE	2 vendredis / mois	Matin

## PARAMÉDICAUX :

AUDIO PROTHESISTE	Mme LAGIER Mme DANIS	1 er jeudi du mois 3ème jeudi du mois	Après-midi
DIETETIQUE Uniquement les enfants, les adolescents et les femmes enceintes	M <sup>me</sup> ROBIN	Lundi	Après-midi
CHAMP VISUEL	M <sup>me</sup> MEULI	1 vendredi / 2	Matin
PEDICURE PODOLOGIE	M <sup>me</sup> COURREGE	Lundi	Après-midi
PODO-ORTHÉSISTE Prise de rdv au 04.66.31.01.17	M. MERCIER	2 mercredis par mois	Après-midi
PSYCHOLOGUE ADDICTOLOGIE	M <sup>me</sup> HIVERT	Mardi et jeudi	Journée
SAGE FEMME Suivi de grossesse Gynécologie	Mme DUBOIS	Lundi et jeudi Mardi (préparation à la naissance)	Journée Après-midi
RÉÉDUCATION PÉRINATALE	Mme JAMGOTCHIAN	Lundi Jeudi et vendredi	Matin Après-midi
SOINS INFIRMIERS Sans rendez-vous	Infirmières	Du lundi au vendredi samedi	Journée Matin
OXYJEUNES/ Sur rdv 01.30.46.99.70	Alcool, tabac, baisse de moral, nutrition... une psychologue vous reçoit le mercredi après midi (réservé aux 11-25ans)		
Point Écoute Parents Sur rdv 01.30.46.99.88	Comme tout parent, vous vous posez des questions, vous pouvez trouver un accompagnement et un soutien auprès d'une psychologue 2 vendredis après-midi par mois		
CPEF géré par le Conseil Départemental des Yvelines Avec ou sans rdv 01.30.59.77.94	Contraception, examen pré-IVG..., un médecin vous re- çoit tous les lundis de 16h à 18h (pour les moins de 25ans) Problème de couple, questions sur la contraception..., une conseillère conjugale et familiale vous reçoit tous les lundis de 16h à 18h.		



*Syndicat Intercommunal  
D'Adduction d'Eau Potable de la Forêt de Rambouillet*

*Adainville, La Boissière-École, Bourdonné, Les Bréviaires, Conflé-sur-Vezgre, Émancé, Gazeran, Grandchamp, la Hauteville,  
Hermenay, Mittainville, Poigny-la-Forêt, Raizeux, Saint-Hilaire, Saint-Léger-en-Yvelines, Le Tartre-Gaudran*

**Monsieur le Maire  
Marc COURTEAUD  
3 chem Butte Hureau  
78113 LA HAUTEVILLE**

A Poigny-la-Forêt, jeudi 28 janvier 2016,

Ref/objet : 1601/SR/CH/incidents réseau AEP

Monsieur le Maire,

Je vous rappelle qu'en cas d'incident sur le réseau d'adduction d'eau potable, vous pouvez contacter la plateforme « service client » de Véolia Eau au 0969.360.400 24h/24 et 7j/7. Ce numéro figure sur les factures de tous les abonnés et peut être diffusé largement.

Suivant le degré de nuisance et de gravité de la fuite et éventuellement le nombre et l'importance d'autres incidents sur le réseau, les travaux de réparations peuvent ne pas être effectués en priorité sur votre commune. Votre demande sera néanmoins prise en compte et traitée.

Si malgré le signalement au service client, l'incident ne semble pas pris en charge dans des délais raisonnables, je vous invite à contacter par ordre de priorité :

- Véolia Rambouillet au 01.30.41.16.77
- Les services du SIAEP 01.34.84.78.94 ou 06.75.32.51.82
- Madame JOUBLAIN Conseillère municipale 06 32 88 19 17
- Monsieur BERLAND Conseiller municipal 06 07 72 73 31

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

Sylvain Rouland

Président du SIAEP  
de la Forêt de Rambouillet.



# Le mot du Maire

## **PREVOIR L'AVENIR,**

Si, la science de lire dans la boule de cristal appartient aux illusionnistes auxquels parfois le hasard donne raison à leurs prémonitions, par contre, tracer le cadre de vie de ce que devrait devenir notre village durant les dix prochaines années et peut-être plus, relève de la responsabilité des élus du moment, qui se doivent de façonner l'avenir.

Cette projection dans le futur interdit l'immobilisme et doit se situer dans une évolution sage, modérée et adaptée de nature à conserver, tout en les aménageant, les grandes caractéristiques de notre commune.

La proximité de la capitale est de nature à rendre notre oasis chaque jour plus attractif donc vulnérable.

A l'évidence, un Plan Local d'Urbanisme laxiste, l'implantation d'un assainissement collectif (tout à l'égout) l'installation d'un réseau de gaz, la création d'une zone industrielle ou artisanale, l'autorisation de logements collectifs, une desserte fréquente à destination des gares les plus proches et que sais-je encore... seraient propices à fragiliser l'équilibre auquel nous sommes attachés.

Pour autant, camper sur nos positions serait déraisonnable à tous égards tant il est vrai que ne pas avancer revient à reculer ne serait-ce qu'en raison des avancées des autres.

Freiner la spéculation tout en évitant de figer l'ensemble du foncier de manière à permettre une croissance modérée, tel est le sens dans lequel réfléchit la Commission du PLU avant de soumettre aux administrés et ensuite au Conseil municipal le fruit de son travail.

Chacun ne manquera pas, et cela n'a rien d'anormal, à l'examen de ce projet, de considérer d'abord son cas particulier en quantifiant les plus et les moins, mais au-delà de cette première approche, nous devons avoir une réflexion au regard de l'intérêt général qui n'est en réalité que la somme des intérêts particuliers.

Il appartiendra à chacun de peser réciproquement le pour de l'intérêt particulier et le contre de l'intérêt général.

Cet effort de réflexion s'imposera et permettra alors, après concertation, d'arrêter le projet qui sera soumis au vote du Conseil municipal prévu pour fin 2016.

**Le Maire**

